

Quel patrimoine du XXème siècle pour Lyon ? Vincent Veschambre

Le 21 mars, à 18h, Vincent Veschambre (Professeur de géographie à l'Ecole nationale d'architecture de Lyon) anime, au Café de la Cloche, un débat sur le patrimoine du XXème siècle pour Lyon, présentant des réflexions à travers différentes études de cas, notamment la Part-Dieu.

Le débat commence par la distribution de papiers sur lesquels l'assistance est priée d'écrire ce que lui inspirent les mots du titre « patrimoine du XXème siècle » et « Lyon ». Sur les papiers, un nom ressort : Tony Garnier, architecte du XXème siècle. Vincent Veschambre en profite pour souligner que le patrimoine contemporain est souvent associé à des noms d'architectes : ici, une ville et un architecte sont liés. Les oeuvres citées sont essentiellement des bâtiments classés monuments historiques, sauf le quartier des Etats-Unis. La surveillance de ces bâtiments est assurée par les architectes des bâtiments de France.

Vincent Veschambre note avec humour que l'exercice auquel il va se livrer ce soir est un peu osé de sa part car il est nouveau venu à Lyon, mais il veut présenter sa façon de voir ce qui fait patrimoine à Lyon, avec un aspect de découverte. La principale question qui se pose est la suivante : comment le patrimoine se fabrique-t-il (notamment le plus récent) ? Le patrimoine, du côté des représentations, est construit autour d'images. Il n'existe pas *a priori* : il est le résultat d'actions, de mobilisations. On procède à une sélection dans l'héritage bâti suivant des références et des repères.

Les géographes et le patrimoine

Premier élément de réflexion : pourquoi les géographes parlent-ils de patrimoine? Les historiens et les architectes ont pu être les mieux placés pour en parler, suivis par les anthropologues ou les économistes. Si la question émerge dans la décennie 1980, les géographes s'y intéressent seulement depuis les années 1990. Les journées du patrimoine sont des pratiques du patrimoine par le plus grand nombre, et l'importante fréquentation qui les caractérise, plus de 12 millions de visiteurs en 2011, est une marque de l'intérêt du public. La question du patrimoine est donc de plus en plus importante, et de plus en plus spatiale, territoriale. Elle s'étend pour englober des espaces de plus en plus vastes. Si à l'origine, la protection était ponctuelle, à l'échelle d'une parcelle cadastrale (loi sur les monuments historiques de 1913), elle s'est élargie avec l'instauration des périmètres de monuments historiques (1941), puis avec les secteurs sauvegardés de Malraux (1962), les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) dans le cadre de la décentralisation (1983) et enfin avec les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) créées dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » (2010).

L'extension spatiale de la notion de patrimoine rencontre la géographie : cela pose la question de l'appréhension de l'espace, de son aménagement différencié, questions abordées par la géographie sociale ou la géographie culturelle. Des groupes d'habitants peuvent s'y impliquer. Il s'agit alors de lire les moyens par lesquels la société voit son espace. Il faut préciser que la géographie marque plus d'intérêt pour la patrimonialisation que pour le patrimoine, autour de l'enjeu de savoir comment certains éléments hérités sont reconnus, à un moment donné, par une société comme patrimoine. L'idée qui prévaut est donc une idée de processus et de transformation du regard sur un héritage, bâti ou immatériel, le patrimoine immatériel ayant des manifestations matérielles.

Patrimonialisation : la transmutation d'un héritage

Comment se fait la transmutation en patrimoine ? Pour Vincent Veschambre, elle est souvent liée à des événements qui peuvent remettre en question la pérennité d'un édifice : un projet urbain qui envisage une démolition, la transformation d'un bâtiment qui a perdu sa fonction de départ (anciens abattoirs de Châlons-en-Champagne qui accueillent aujourd'hui la DRAC)... Ces bâtiments sont investis d'une valeur historique, esthétique, mémorielle, architecturale à partir de laquelle on va chercher à faire quelque chose d'autre. Différents acteurs interviennent alors. Les acteurs habituels du patrimoine sont les suivants : services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), service de l'inventaire du patrimoine, acteurs économiques, élus locaux, associations locales... Cette dernière catégorie d'acteurs a émergé en même temps que la notion de patrimoine : si l'on parle de monuments historiques ce sont surtout des spécialistes qui interviennent, alors que si l'on parle de patrimoine, on multiplie les acteurs concernés.

Selon Alain Bourdin, « le patrimoine architectural est ce qui donne valeur à un lieu ». Quand on perd la valeur d'usage, le patrimoine redonne de la valeur à l'espace dans lequel il s'inscrit : la patrimonialisation est une revalorisation selon des logiques symboliques, politiques et économiques. Le patrimoine est donc ce que l'on choisit de conserver par rapport à ce que l'on estime pouvoir démolir et remplacer.

Le label « patrimoine du XXème siècle »

L'association des termes « XXème siècle » et « patrimoine » est récente. Le monument historique est au début pensé comme éloigné des temps contemporains. Quand on raisonne en termes de patrimoine, qui ne se limite pas à ce qui est protégé *stricto sensu*, des éléments plus récents et moins prestigieux (petit patrimoine rural : four, lavoir, friches industrielles) sont pris en compte. Il y a par exemple tout un processus de reconnaissances de cités thermales ou balnéaires du XXème siècle, avec l'émergence d'un patrimoine d'un nouveau type. Le XXème est le siècle de la production architecturale de masse, surtout depuis les années 1960, et de l'industrialisation du bâtiment. L'INSEE recense les périodes de constructions des logements français : en 1999, sur 26 millions de résidences principales, seules 8 millions datent d'avant 1949. Pour le Grand Lyon sur 550 000 résidences principales, 130 000 seulement sont antérieures à 1949. Cette production est associée à un matériau, le béton. Systématisé et amélioré (béton armé), il permet de produire de nouvelles formes, d'innover. Dans l'ouvrage *20 siècles d'architecture à Lyon*, le chapitre sur le XXème siècle commence par le béton armé. Un autre élément tient aux architectes : certains architectes contemporains sont très connus, ce qui peut favoriser la reconnaissance patrimoniale de leurs œuvres (T. Garnier, A. Perret, Le Corbusier...).

Pour cette masse d'héritage, qu'est-ce qui peut déclencher le regard patrimonial ? Le changement de siècle a fait évoluer les regards. Le plan d'intervention prioritaire en treize mesures de 1999 crée le label « patrimoine du XXème siècle », pour la période d'avant 1975. Si ce label est attribué par la même commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) qui propose la protection au titre des monuments historiques, il n'équivaut pas à une protection : la démolition est juridiquement possible. Il a plutôt une vocation pédagogique, pour faire découvrir à la population des édifices jugés importants dans l'histoire contemporaine de l'architecture. La question qui se pose alors est celle du recul temporel, alors que la tendance est à la réduction du temps nécessaire pour faire entrer certaines œuvres architecturales dans le champ du patrimoine.

Le label XXème à Lyon

Que dire maintenant du label XXème siècle ? A Lyon *stricto sensu*, on compte 39 édifices labellisés, dont la cité-jardin des Etats-Unis, le stade de Gerland, les abattoirs Tony Garnier, contre 247 monuments historiques dont seulement 3-4% sont du XXème siècle. On a en outre quatre bâtiments labellisés à Villeurbanne, quatre à Vénissieux, et un à Vaulx-en-Velin. Ce label s'étend donc à des communes de banlieue. La Bourse du Travail est labellisée et classée monument historique, les deux peuvent ainsi se superposer. Cette liste de monuments correspond à une reconnaissance par le haut : elle est faite par des spécialistes selon un certain nombre de critères, qui peuvent être que ce soient des édifices consacrés, dont la notoriété lors de la construction a été éclairée par la presse spécialisée au niveau national, de faire découvrir des lieux méconnus...

Les éditions d'ouvrages spécialisés sont un autre facteur de patrimonialisation. Vincent Veschambre en présente alors plusieurs à la salle pour que le public puisse mieux comprendre cette idée : *Lyon cité radieuse* (Jacques Rey et Georges Fessy, chez Libel, en coédition avec la Maison de l'Architecture Rhône-Alpes), *La Part-Dieu. Le succès d'un échec* (Charles Delfante), *Façades lyonnaises* (Nicolas Jacquet), *Vingt siècles d'architecture à Lyon* (Jacques Beaufort), *Grand Lyon architectures contemporaines, 1906-2011* (chez Archibooks).

Vincent Veschambre cite ensuite un exemple de patrimonialisation suite à un programme de rénovation urbaine, illustrant le lien entre démolition et patrimonialisation : le grand projet de ville (GPV) de la Duchère à Lyon, a donné lieu à l'attribution du label XXème à quatre édifices du quartier, dont la tour panoramique de François-Régis Cottin (1972).

La patrimonialisation peut aussi se faire « par le bas », suite à la mobilisation d'habitants. L'usine TASE (Vaulx-en-Velin) a bénéficié de ce type de mobilisation, même s'il y a eu des démolitions partielles au préalable. Elle a été inscrite au titre des monuments historiques le 25 mars 2011, suite à une demande du 23 avril 2009. Le garage Citroën de Lyon (7^{ème}) de Maurice-Jacques Ravazé, construit entre 1930 et 1932 et réputé pour être le plus grand garage de France, a été vendu par le groupe automobile qui n'a gardé que le rez-de-chaussée. Citroën a contesté la décision de protection au titre des monuments historiques devant le tribunal administratif, mais celle-ci a été confirmée. Le patrimoine est donc aussi le résultat d'une mobilisation, d'une négociation, voire d'un rapport de force. Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) a réussi à faire valoir la conservation d'une station-service des années 1930, sur le boulevard des Tchécoslovaques. Le fonctionnaire en charge du dossier dit qu'il aurait pu compter sur des associations, dans un quartier où le bâti du XXème siècle est important, si l'entreprise concernée avait décidé de démolir. La mobilisation qui a abouti à la création du Musée urbain Tony Garnier aux Etats-Unis (Lyon

8^{ème}), est emblématique de ce que peut produire une mobilisation réussie, avec une reconnaissance patrimoniale exceptionnelle d'un ensemble de logements sociaux.

Regard patrimonial sur la Part-Dieu

En changeant d'échelle, de l'agglomération au quartier, il faut se demander en quoi l'exemple de la Part-Dieu peut alimenter notre réflexion. Cette question se pose à l'occasion d'un événement, la réflexion sur la transformation de ce quartier d'affaire des années 1960-70, avec la réalisation d'un plan-guide par l'AUC (agence d'architecture), *Réinventer la Part-Dieu Hub Métropolitain Contemporain*. Certes le quartier a connu une forme de réussite, au moins économique (valeur de l'immobilier, forte fréquentation du centre commercial), mais il connaît des dysfonctionnements (quartier peu fréquenté en dehors des heures de bureau et des commerces). Le projet proposé veut renforcer le quartier comme pôle métropolitain, avec une densification du bâti (nouvelles tours). Mais le projet se veut respectueux des héritages et pose un regard « patrimonialisateur » sur le quartier : il s'agit plus de recycler l'existant que de démolir. Cette démarche répond à l'idée de développement durable. Pour l'architecte de l'AUC, il faut introduire la notion de « patrimoine moderne ». Il ne faut pas oublier que la Part-Dieu a été construite suite à la destruction d'une caserne. Une étude patrimoniale est ainsi en cours, pilotée par l'architecte des bâtiments de France, M. Pierre Franceschini. L'auditorium Maurice Ravel a été labellisé, mais ce n'est que le début.

Avec les étudiants de l'Ecole d'architecture, un travail a été réalisé pour croiser différents points de vue, différentes sensibilités sur le quartier de la Part-Dieu. Ces étudiants ont choisi des critères architecturaux, d'adaptation au site, de confort, de technicité, de luminosité, de créativité des formes, donc des critères plus ou moins sensibles, pour sélectionner les bâtiments. Les édifices prioritairement reconnus par les architectes sont alors la Bibliothèque municipale (Perrin-Fayolle), l'Auditorium (Delfante, Pottier) et la Tour Part-Dieu (le « Crayon ») signée Cossutta. Que peut-on trouver en choisissant d'autres critères ? Par exemple, dans la BD, dans la littérature, quels sont les « repères » du quartier de la Part-Dieu ? Dans la bande dessinée, on retrouve le « Crayon », ainsi que la gare, dont l'architecture des années 1980 (R. Gagès) est aujourd'hui peu prise en compte : ces éléments sont présentés par Vincent Veschambre dans « L'architecture contemporaine dans la bande dessinée : l'exemple de Lyon » (*Cahiers thématiques*, n°12, p. 203-215 publié en 2013). Dans les guides touristiques, la Part-Dieu fait son apparition dans les années 1980, avec dans l'ordre d'apparition l'Auditorium, les Halles Paul Bocuse, le centre commercial, le « Crayon », et la gare. Enfin, une enquête a été menée auprès d'habitants et d'usagers du quartier : s'ils étaient à la tête du projet, que garderaient-ils/que démoliraient-ils ? Ils garderaient le « Crayon » (largement en tête), l'Auditorium, le centre commercial, la bibliothèque municipale et, tout à la fin, la Tour Oxygène.

Vincent Veschambre termine son propos en évoquant le périmètre UNESCO, qui a marqué en 1998 la reconnaissance d'un témoignage exceptionnel de continuité urbaine (sur 2000 ans). Selon lui, l'enjeu est aujourd'hui de faire évoluer ce périmètre, en lui faisant franchir le Rhône, pour inclure des morceaux de la ville de la fin du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle.

Discussion

Emeline Comby lance la discussion par une question sur les enjeux économiques de la mise en tourisme et de la mise en réseau des sites touristiques.

Vincent Veschambre parle du dispositif des « utopies réalisées », réseau axé sur le patrimoine du XX^{ème} siècle qui compte cinq sites dans la grande région lyonnaise. Il s'agit d'une mise en tourisme dans le cadre de la région urbaine lyonnaise (subventions des collectivités territoriales) pour faire connaître des lieux et faire venir les touristes. Ce dispositif s'accompagne de la mise en place de lieux d'accueil spécifiques.

Bénédicte Tratnjek demande si on peut faire une géographie de la patrimonialisation. La conscience patrimoniale (cf. Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, 315 pages) est en effet inégale à l'échelle du monde. La ville de Lyon est-elle particulière en France ? Ne pourrait-on parler d'injustice spatiale à propos du patrimoine ?

Pour Vincent Veschambre, la question mérite d'être creusée à l'échelle nationale. On dispose de certains indicateurs, comme le label XX^{ème} siècle. La sensibilité au patrimoine le plus récent est en effet révélatrice des inégalités. La région Rhône-Alpes est pionnière, avec la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : il s'agit de régions très marquées par le XX^{ème} siècle. Les associations constituent un autre indicateur : le tissu associatif lié au patrimoine est très marqué dans la région Rhône-Alpes, il a une histoire, une tradition, avec

des associations qui sont motrices à l'échelle locale, régionale, voire nationale. Avec la possibilité d'une protection dans le cadre du PLU, les collectivités peuvent avoir leur propre système de protection du patrimoine local. L'utilisation de cet outil est très variable selon les villes. Au Grand Lyon, on a privilégié l'établissement de « périmètres d'intérêt patrimonial », dans lesquels on a plus d'exigences par rapport aux constructions ou démolitions. Les collectivités locales peuvent ainsi être à l'initiative pour protéger le patrimoine local. Grenoble apparaît par exemple très en pointe dans ce domaine.

Sylviane Tabarly pose une question à propos des Halles, qui sont à la croisée du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel. « Lyon, capitale de la gastronomie » : comment ça se décline du point de vue du patrimoine ? Y a-t-il des projets de patrimonialisation des grands lieux du patrimoine gastronomique lyonnais ?

Pour Vincent Veschambre, l'omniprésence de l'art culinaire est quelque chose qui frappe quand on arrive à Lyon. En même temps, ce patrimoine immatériel a besoin de lieux. On n'est pas dans la tradition japonaise, qui aurait protégé les grands cuisiniers (« monuments vivants »). Ici, on protège plutôt les lieux de rencontre autour des produits. Sylviane Tabarly évoque alors le cas des associations qui se mobilisent pour les Halles La Martinière, finalement privatisées avec certaines contraintes : le débat sur ce cas précis est très récent.

Un auditeur demande ensuite à Vincent Veschambre ce qu'il pense du projet de l'Hôtel-Dieu, avec le passage d'un hôpital public au secteur privé, passage accompagné d'une mise en valeur de certaines façades. Y a-t-il des garde-fous pour la collectivité ? Les associations se demandent si le projet est fidèle à la mémoire du lieu (ouverture vers les plus pauvres) et constatent une forme de « dévoiement » avec le passage à un lieu de luxe, même si un musée est prévu.

Vincent Veschambre répond ne pas très bien connaître le dossier, mais il considère que ce patrimoine prestigieux semble capté par des intérêts particuliers. Le bail accordé par la collectivité est emphytéotique : elle peut dire qu'elle n'aliène pas ce patrimoine. Mais il s'agit quand même d'une forme de dépossession. Il considère par ailleurs que la puissance publique, en tant que propriétaire ou régulatrice, manque sérieusement d'imagination en laissant se transformer un certain nombre de grands bâtiments patrimoniaux (Antiquaille, Hôtel-Dieu...) en hôtellerie ou résidence de luxe. Vincent Veschambre met cet exemple en lien avec une tendance généralisée dans les grandes villes, qui n'est pas propre au patrimoine, de privatisation de l'espace public, dans un contexte néolibéral affirmé. Une série de questions se pose alors : le patrimoine pour qui ? Qui bénéficie de la valeur patrimoniale ?

Bénédicte Tratnjek met cet exemple de l'Hôtel-Dieu en parallèle avec celui de l'Hôtel de la Marine à Paris, haut lieu de l'armée et de la diplomatie. Ce projet d'aliénation était vécu douloureusement par les armées, d'autant qu'elle ne se faisait pas à leur bénéfice. Une grande polémique s'en est suivie, qui s'est conclue par l'abandon du projet.

Un second auditeur aborde le cas des prisons de Perrache (Saint-Paul et Saint-Joseph) : avec l'implantation des facultés, l'ensemble devait être gardé, mais maintenant il est question de ne garder que deux ailes et la chapelle.

Vincent Veschambre souligne que, là encore, il y a polémique et mobilisation, et que le résultat sera issu d'un compromis, d'une négociation. Le discours va être de dire qu'on conserve l'esprit des lieux (chapelle, conception panoptique), mais qu'il faut adapter ceux-ci aux exigences des fonctions nouvelles. A propos de l'ancien marché d'intérêt national de la Confluence, tout devait être démoli au départ. Mais il y a eu une évolution de la sensibilité patrimoniale, et donc une inflexion du projet, avec un peu plus d'intérêt pour ce patrimoine.

Marie-Christine Doceul aborde alors le cas de VNF, qui s'est battu pour garder du patrimoine et a fait beaucoup de communication autour de la Sucrière.

Bénédicte Tratnjek demande ensuite si, dans l'imaginaire collectif, le patrimoine ne devient pas synonyme de démolition. Et la démolition est-elle si grave ? A quel moment se dire qu'on peut toucher au tissu urbain ? Selon Vincent Veschambre, beaucoup de spécialistes disent qu'il faut faire attention à ne pas figer, à ne pas aller vers le « tout patrimoine ». Lui-même n'a aucune inquiétude à ce sujet : les forces de renouvellement sont puissantes, d'autant plus qu'elles sont liées à des intérêts économiques. Françoise Choay dit qu'on détruit beaucoup dans nos villes : il n'y a donc pas de risque de figer les choses. Dans la ZAC du Bon Lait (Lyon 7^{ème}) ou à Confluence par exemple, on a beaucoup détruit. Comme il le dit à ses étudiants de l'école d'architecture, il faut apprendre à démolir, c'est-à-dire connaître ce qu'on démolit pour être capable de justifier la démolition, et être assuré de concevoir un projet meilleur que celui de la conservation et de

l'adaptation du bâtiment existant.

Marie-Christine Doceul regrette qu'à Lyon on ne puisse pas monter sur les tours (à la Duchère par exemple, seulement pendant les Journées du Patrimoine).

Vincent Veschambre raconte qu'à l'Office du tourisme, on vous répond de vous adresser à l'hôtel (le Radisson) pour monter en haut du Crayon. La question de l'accès aux tours n'a pas été posée, or c'est intéressant (voir la ville d'en-haut, etc.)

Enfin, un auditeur s'étonne sur le fait que Grenoble soit en pointe sur le patrimoine du XXème siècle.

Vincent Veschambre répond que Grenoble est en pointe sur le plan du nombre des édifices protégés dans le PLU. La liste des édifices considérés comme patrimoine local regroupe des centaines de bâtiments (beaucoup d'architecture industrielle). Ca ne veut pas dire que c'est mieux, ou plus protecteur qu'à Lyon, mais que les autorités grenobloises se donnent plus de moyens de protection et de mise en valeur grâce au PLU.

Compte-rendu de Stéphanie de Carrara, relu et amendé par l'intervenant.